

Musée Picasso, Antibes

Appel à candidature – résidence d'artiste – 2020

Le musée Picasso, Antibes organise une résidence artistique de trois mois dédiée aux arts visuels.

Dates de la résidence : du 4 février au 30 avril 2020

La création : il s'agit d'une résidence d'aide à la création pour un artiste travaillant dans le domaine des arts visuels, lui proposant un lieu d'habitation et de création et une aide forfaitaire pour le matériel et les transports.

Le renforcement du lien entre la création contemporaine et le musée :

L'artiste proposera un projet culturel à l'attention de publics du musée Picasso qui lui sera rémunéré, articulé avec des actions de médiation au musée.

L'artiste et sa création

L'artiste travaillera à une ou des œuvres, conçues spécifiquement dans le contexte de la résidence avec les moyens plastiques de son choix.

Objectif : la résidence procurera à l'artiste une aide à la création, mais aussi des rencontres avec différents publics, une réflexion sur l'interaction de son activité de création avec des milieux particuliers.

Moyens : La Ville d'Antibes met à la disposition de l'artiste un lieu de résidence et de création.

La Direction des musées prend en charge le matériel nécessaire à la création pour un montant forfaitaire de **1000 €** ainsi que ses déplacements pour un montant forfaitaire de **500 €**, sur présentation de factures.

L'artiste et le musée

L'artiste fera des propositions artistiques et culturelles destinées à divers publics du musée Picasso, y compris des publics scolaires, qui seront conçues et réalisées en relation avec les médiateurs du musée. Ces propositions donneront lieu à des rencontres auxquelles participeront ces publics, dont la nature et les contenus seront proposés par l'artiste. Elles seront réalisées dans le cadre du musée et / ou de ses ateliers de création, à raison de 2 séances en moyenne par semaine, ou sur une durée globale approximative de 60 heures. Certaines interventions peuvent avoir lieu des week-ends.

Objectif : ces propositions permettront au public d'aborder la création contemporaine grâce aux choix artistiques du créateur. Elles mettront également en valeur la relation entre la création contemporaine et les collections patrimoniales d'art moderne ou contemporain.

Moyens : la direction des musées fournira une rétribution d'un montant de **3000 €**, sur présentation d'une facture ou d'une note d'honoraires, pour la réalisation de ces propositions culturelles. Elle fournira également s'il y a lieu le matériel nécessaire à leur réalisation dans la limite de **400 €**.

Conditions de participation

La résidence est ouverte à un-e artiste dont le travail artistique s'inscrit dans les arts visuels, quelque(s) soi(en)t le ou les médiums pratiqués. Il-elle doit avoir terminé ses études et être inscrit-e ou pouvoir s'inscrire dans un réseau professionnel. Le travail artistique doit être son activité principale.

En raison des caractéristiques de la résidence, une pratique ou un goût particulier pour la transmission ou la médiation sont souhaités.

Dossier de candidature

Il devra comporter sous forme de documents PDF, accompagnés éventuellement de liens Internet :

1. Un dossier représentatif de l'œuvre et de la démarche artistique de l'artiste.
2. Une biographie (CV) comportant diplômes, expositions, résidences, bourses, etc. la date de naissance, l'adresse et les coordonnées précises.
3. Une note d'intention concernant les projets proposés pour la résidence : projet de création et projets culturels destinés aux publics à rencontrer.

Le dossier est à faire parvenir par mail aux deux adresses suivantes :
laure.lanteri@ville-antibes.fr et lucie.landais@ville-antibes.fr

Date limite d'envoi des dossiers : 7 octobre 2019

Contact pour le musée Picasso : Laure Lanteri, responsable du service des Publics, Lucie Landais, enseignante artistique.
Direction des musées, 4 rue des Cordiers, 06600 Antibes – 04 92 90 53 32